

Informations sur les adaptations de la nouvelle loi sur la protection des données à partir du 1^{er} septembre 2023

Chères présidentes, chers présidents,

Le 1^{er} septembre 2023, la nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur en Suisse. Elle exerce également une influence partielle sur votre association.

En principe, nous constatons que si votre déclaration de protection des données ou votre règlement est conforme au RGPD, elle répond également au nouveau règlement sur la protection des données.

Il n'est malheureusement pas possible ni pertinent d'établir un règlement type pour toutes les associations.

Si nombreuses sont les pratiques et les configurations différentes dans les associations que chaque comité directeur doit vraiment élaborer lui-même la déclaration qui convient à son association.

Quelles sont les données collectées? Quelles données sont collectées via le site web? Où sont-elles gérées? Qui est l'exploitant du site web? Quels sont les systèmes utilisés à cet effet? Une boutique en ligne est-elle exploitée? Quels plugins sont utilisés, où et dans quel but? Des cours sont-ils proposés? Comment sont-ils gérés? Quels sont les systèmes de paiement utilisés, et ainsi de suite. Ce ne sont là que quelques exemples qui exercent une grande influence sur la conception de la future déclaration de protection des données de votre association.

Le formulaire ci-joint de VitaminB, le service de conseil pour les associations, peut vous aider.

Si vous suivez les différentes étapes décrites dans le formulaire, si vous répondez clairement aux questions et suivez les recommandations de VitaminB, vous obtiendrez de la manière la plus efficace une nouvelle déclaration de protection des données conforme pour votre association.

En cas d'incertitudes dans le domaine du site web, de nombreux opérateurs mettent à disposition des outils et des modèles adaptés à ce domaine.

Dès que vous aurez rédigé la déclaration de protection des données pour votre association et que vous l'aurez publiée sur le site web, le lien <https://www.ylex.ch/fr/rechtsgebiete/datenschutz/datenschutz-check> vous permettra d'effectuer un contrôle gratuit qui, dans le cadre d'une brève analyse, met en évidence les risques et les domaines problématiques nécessitant éventuellement des améliorations.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la mise en œuvre.

Avec nos meilleures salutations,


Hansueli Beer
Président


Walter Müllhaupt
Président AA Droit & Statuts